

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS18/7
19 octobre 1998

(98-4094)

Original: anglais

AUSTRALIE - MESURES VISANT LES IMPORTATIONS DE SAUMONS

Communication de l'Organe d'appel

La communication ci-après, datée du 19 octobre 1998, adressée par M. Christopher Beeby, Président de l'Organe d'appel au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 17:5 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*.

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport de l'Organe d'appel sur l'affaire *Australie - Mesures visant les importations de saumons*, WT/DS18/AB/R. Ce rapport sera distribué le mardi 20 octobre 1998 aux Membres de l'Organisation mondiale du commerce conformément au paragraphe 5 de l'article 17 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*. Les trois membres de l'Organe d'appel qui ont siégé pour cet appel étaient M. Claus-Dieter Ehlermann en qualité de Président de la section, et M. Said El-Naggar et moi-même en qualité de membres.
